



Téléphone : 04 74 05 72 78

Fax : 04 74 05 93 76

Email : mairie@saint-forgeux.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
 Séance du 29 Octobre 2024

Nombre de membres en exercice : 14

Date de convocation : 23/10/2024

Nombre de membres présents : 14

Date d'affichage : 23/10/2024

Nombre de suffrages exprimés : 14

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE le VINGT NEUF OCTOBRE à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle du Conseil sous la présidence de **Mr Gilles DUBESSY**, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Gilles DUBESSY, Christelle LAFFAY, Daniel CHAUD, Isabelle DESSEIGNE, Michel GIRERD, Julien BOLVY, Stéphanie MAGAT, Gilles PUPIER, Chrystelle BALME, Fabrice DUREL, Catherine MAINAND, Boris RABOUTOT, Vanessa GIRERD, Jérôme DURAND.

Absent excusé : ---

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme DURAND

Délibération N°30/2024

Objet : Aliénation du chemin rural « Impasse des 4 vents »

Le chemin rural dit « **Impasse des 4 vents** » situé à Saint-Forgeux n'est plus affecté à l'usage du public, qui n'a pas lieu de l'utiliser, et constitue aujourd'hui une charge pour la collectivité.

L'aliénation de ce chemin rural, prioritairement aux riverains, apparaît bien comme la meilleure solution. Pour cela, conformément à l'article L161-10-1 du code rural et de la pêche maritime, il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ce bien du domaine privé de la commune.

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Voix pour 14 Voix contre 0 Voix abstention 0

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural dit « **Impasse des 4 vents** », en application de l'article L 161-10-1 du code rural et de la pêche maritime et du code des relations entre le public et l'administration ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et an que dessus ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire
 Gilles DUBESSY

